

**COMPTE RENDU DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
du **VENDREDI 27 JUILLET 2020**

**Présents** : Mmes Marie DULAU, Evelyne MAITRE.

MM, Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Julien BRANDT, Bernard LECHAT, Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN, Olivier SCHRANZ.

Absente : Mme Bernadette ZYGMUNT : pouvoir donné à Serge Moreau

*Mme Evelyne MAITRE est nommée secrétaire de séance*

---

Signature par tous les conseillers du compte rendu du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020.

En observation, Till MEYER demande que les comptes rendus soient affichés avec l'en-tête de la commune. Demande acceptée

- **Ajout d'une délibération pour vote des 3 taxes**

Le Conseil Municipal confirme le maintien du taux des trois taxes soit :

Taxe d'habitation : 7.38 %

Taxe foncière (bâti) : 14,43 %

Taxe foncière (non bâti) : 33,83 %

**Pour : 11**

- **Comptes Administratifs 2019 : délibération**

Sur le Compte Administratif 2019, de nombreuses anomalies ont été relevées par Serge Moreau

Notamment :

Sur le budget du Chalet : constat d'une perte anormale, un coefficient de vente passé en dessous de 2 au lieu de 2.5 habituellement, des dépenses auxquelles nous ne souscrivons pas mais légales, des dépenses importantes non imputées sur 2019 mais reportées sur 2020 faussant la réalité économique des deux années.

Compte tenu de ces éléments, préjudiciables au budget de la commune, et après délibération, le Conseil Municipal ne prononce pas un jugement positif sur les Comptes Administratifs 2019.

**Abstention : 10**

**Pour : 1**

- **Budget 2020 : délibération**

Le budget 2020 à été difficile à établir compte-tenu :

- Des effets du COVID-19 qui induisent des incertitudes très importantes notamment sur les recettes des régies.
- De notre prise de fonction récente, sans réelle transmission de la part de la municipalité précédente, qui ne nous a pas permis d'appréhender certaines recettes (vente de bois par exemple) ou dépenses sur des dossiers litigieux laissés en suspens (SERPAC, toit église St Jean, ...). Par conséquent, il nous a été difficile d'en estimer les conséquences budgétaires.

Le budget 2020 ci-dessous (comparé aux deux années précédentes) est présenté sous sa forme économique sans les écritures de report ou transferts.

## Synthèse fonctionnement de Baume-les-Messieurs

Recettes	2 018	2 019	19/18	Budget 2020	20/19
Abbaye	158 921	184 896	16%	127 500	-31%
Grottes et chalet	460 768	432 547	-6%	343 000	-21%
Camping	77 314	81 829	6%	50 000	-39%
<b>TOTAL</b>	<b>697 003</b>	<b>699 271</b>	<b>0%</b>	<b>520 500</b>	<b>-26%</b>

dépenses	2 018	2 019	19/18	Budget 2020	20/19
Abbaye	144 843	146 383	1%	140 900	-4%
Grottes et chalet	155 515	174 901	12%	147 750	-16%
Camping	25 626	32 427	27%	36 950	14%
<b>TOTAL</b>	<b>325 984</b>	<b>353 712</b>	<b>9%</b>	<b>325 600</b>	<b>-8%</b>

Résultat	2 018	2 019	19/18	Budget 2020	20/19
Abbaye	14 078	38 512	174%	- 13 400	-135%
Grottes et chalet	305 253	257 646	-16%	195 250	-24%
Camping	51 688	49 402	-4%	13 050	-74%
<b>TOTAL</b>	<b>371 019</b>	<b>345 560</b>	<b>-7%</b>	<b>194 900</b>	<b>-44%</b>

général	2 018	2 019	19/18	Budget 2020	20/19
Recettes	199 077	187 471	-6%	167 500	-11%
Dépenses	- 409 457	- 310 636	-24%	- 355 867	15%
<b>RESULTAT</b>	<b>- 210 380</b>	<b>- 123 165</b>	<b>-41%</b>	<b>- 188 367</b>	<b>53%</b>

<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>160 639</b>	<b>222 395</b>	<b>38%</b>	<b>6 533</b>	<b>-97%</b>
------------------------	----------------	----------------	------------	--------------	-------------

Pour : 11

- **Ligne de trésorerie : délibération**

Le Conseil Municipal décide de reconduire la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d Epargne pour € 140.000

Pour : 11

- **Commissions communales**

Après réception des candidatures, les commissions communales restant à pourvoir sont constituées comme suit :

Forêt /environnement/Agriculture : B.Léchat – P.Boudoux – O.Schranz –J.Brandt – J. Noir

Voirie/Bâtiments/Aménagement du village : J.Noir – B.Léchat –P.Boudoux – T.Meyer –O.Schranz – P.Perrin – J.Brandt

Communication : T.Meyer – M.Andrews – C.Delos – M.Dulau

Animation/Tourisme/Culture : S.Roy Lebreton – T.Meyer – J.Noir – N. Noir – M.Dulau – B.Zygmunt – P. Steiner

Fleurissement : A.M.Grandvaux – J. Métroz - A.Lormée – A.Bourreau – B.Zygmunt – M.Dulau

Gestion du cimetière : E.Maitre – B.Grandvaux

SERPAC : P.Perrin ( titulaire) - P.Boudoux ( suppléant)

Commission des Impôts : O. Schranz - J.Noir - M.Dulau - B.Lechat - P.Perrin - E.Maitre : Titulaires  
T.Meyer - B.Zygmunt - A.Bourreau - J.Brandt- S. Moreau - P.Boudoux : Suppléants

- **Délégations aux adjoints et conseiller municipal**

Le Maire fait lecture des délégations données aux différents adjoints et conseiller municipal :

1<sup>er</sup> Adjoint : M. Patrick PERRIN : Gestion du Personnel / Gestion des Régies / Assainissement et réseaux (eau, électricité...) / Espaces vert / Voirie / Entretien général et équipements communaux / Sécurité

2<sup>e</sup> Adjoint : Mme Evelyne MAITRE : Administration / Réglementation et légal / Urbanisme / Centre de Gestion / Cimetière

3<sup>e</sup> Adjoint : M.Patrick BOUDOUX : Aménagement et travaux / Sentiers / Forêt / Environnement / Rivière

Le Maire donne également une délégation à M. Till Meyer pour : Tourisme/Communication/Évènement sans délégation de signature.

- **Mise à jour de la liste des Hébergements**

Suite à une demande de la Préfecture sur la réactualisation de la liste des hébergements, il s'avère que de nombreux hébergements n'ont, à ce jour, pas été déclarés en mairie.

Afin de régulariser cette liste, il est demandé à tous les hébergeurs de bien vouloir remplir le document officiel Cerfa n° 14004-04 disponible sur Internet ou auprès de la Mairie et de le faire parvenir en Mairie dès que possible.

- **Locations estivales à l'Abbaye :**

Le Conseil Municipal entérine les locations actuellement en cours pour 3 salles de l'Abbaye au nom de :

Mme Amandine FORESTIER

M. Guillaume FRANCOIS

Association Art' Felu

- **Contrat location Mme DULAU**

Le contrat de location d'une cave de l'Abbaye par Mme Dulau pour ses travaux d'art, de gravures et dessins, est transformé en convention d'occupation précaire étant donné que ce local est dénué de tout confort (ni eau courante, ni sanitaire, ni chauffage, ni ventilation).

Pour rappel, ce local est loué pour 1 an : montant du loyer € 150 /mois.

- **Création emplacement réservé :**

Mme Igual-Froment demande s'il lui est possible de délimiter par une chaîne, un emplacement à côté de chez elle, pour pouvoir garer sa voiture, cet emplacement étant systématiquement occupé par des touristes. Le Conseil Municipal accepte cette demande, d'autant plus que Mme Igual-Froment dispose d'une carte de handicapée.

- **Tavaux camping.**

Le chauffe-eau a dû être changé en urgence : coût : 6800€ HT après remise obtenue par P.Perrin

Le chauffe-eau avait 20 ans d'âge et le coût des réparations devenait trop élevé.

Il faut également prévoir le remplacement de 5 bornes électriques.

P.Perrin expose au Conseil les différents devis (7) obtenus. Ceux-ci montrent d'importantes disparités dans le coût des bornes (de 446.50 HT à 835.24 HT pour un même modèle de borne).

Après examen, le devis de l'Entreprise FAVIER à Bletterans est retenu : montant HT 2600€

- **Location de chapiteau**

Un chapiteau a été acheté par la commune pour le marché de Noël 2019 et se trouve actuellement utilisé par la Sarl « la Cascade » aux Grottes.

Un contrat de location de € 400/mois a été signé entre la Sarl et la Commune.

- **COVID 19**

Suite à un rappel de la Préfecture sur les gestes barrières, le Maire propose de rendre obligatoire, par arrêté, le port du masque, depuis le Chalet des guides jusqu'à l'entrée de la Grotte ainsi que dans l'enceinte de l'abbaye.

Les visites se faisant déjà avec port du masque.

Si la situation venait à se dégrader, Le Maire pourrait envisager de rendre obligatoire le port du masque au centre du village.

Le Conseil Municipal accepte ces décisions.

- **Horaires travaux bruyants.**

Le Conseil Municipal souhaite revoir les horaires pour les travaux suivants :

Tondeuses/Débroussailleuses/Coupe-bordure/Souffleur à feuilles/Tronçonneuses/Taille-haies/Broyeurs végétaux et tout autre matériel bruyant (Scie/Ponceuse/ perceuse etc...)

Il est proposé :

Du Lundi au Vendredi : 8H-12H – 14H-19H

Samedi : 9H-12H – 14H-18H

Dimanche : 10h-12h

- **Arrêté pour chiens tenus en laisse ou attachés**

Suite à différents incidents survenus à la Peyrouse et mettant en cause des chiens non tenus en laisse par des promeneurs ou non attachés par des riverains, Evelyne MAITRE demande qu'un arrêté soit pris pour interdire la divagation des chiens dans le village.

Le Conseil Municipal accepte cette demande.

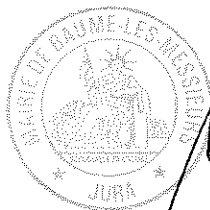
- **Panneau d'affichage**

Bernard Lechat souhaite que le panneau d'affichage de la place soit changé car il n'est pas très lisible Il rappelle que cette demande a déjà été formulée par Mme Lechat lors de la précédente mandature.

Ce point sera examiné.

Clôture de la séance à 20h

Le MAIRE, Serge MOREAU



La secrétaire de séance, Evelyne MAITRE